

Centre Italien d'Assistance Opérationnelle pour le Visas et les Légalisations

Visa de retour

Documents nécessaires :

Ce type de visa est destiné aux personnes résidentes en Italie mais momentanément sans permis de séjour (pour cause de perte, de vol ou d'expiration inférieure à 60 jours et dont le renouvellement a été demandé) souhaitant rentrer en Italie.

1. **Demande de visa** dûment remplie et signée.
2. **Photo d'identité** récente.
3. **Document de voyage** en cours de validité ayant une échéance supérieure d'au moins 3 mois à celle du visa demandé.
4. **Dans le cas d'un vol ou d'une perte** de permis de séjour, une copie du rapport de perte ou vol de la police locale, traduit et légalisée au Ministère des Affaires Etrangères.
5. **Dans le cas de l'expiration d'un permis de séjour** dans un délai inférieure à 60 jours, l'original ou la copie du document expiré et la copie du reçu de la demande de renouvellement.

Le visa ne sera accordé qu'avec l'autorisation de la « Questura » italienne compétente.

Frais :

Catégorie	Montant
Frais de Visa	863
Charges de service	264
Total	1127

Les charges mentionnées ci-dessus ne pourront être versées qu'en Dirham Marocain et en espèce.